

Définition

On appelle plante **invasive** (plus proprement Espèce exotique envahissante – EEE), toute plante introduite d'un autre milieu qui porte atteinte à la biodiversité indigène en se développant au détriment d'espèces locales, engendre par des changements significatifs de composition, de structures, de fonctionnement des écosystèmes, des nuisances environnementales (notamment en se substituant aux espèces locales), économiques (dégradation d'installations industrielles, les coûts de gestion et de restauration du milieu naturel, etc.) ou de santé humaine (allergies, transmissions de maladies, brûlures). Elles peuvent être sauvages ou d'origine horticole (Jardinerie) (comme le buddleia, le phytolaque, l'oxalis...).

Ces plantes invasives constituent une réelle menace pour la **biodiversité**.

Il est préférable de ne pas se laisser tenter dans quelque jardinerie pour éviter de les planter au jardin, malgré leur qualité esthétique.

P. S. : À ne pas confondre avec « plante envahissante » qui définit une espèce (exotique ou locale) à fort pouvoir de colonisation par croissance ou reproduction rapide.

S'informer, agir

- Guide des plantes invasives – Guillaume Fried, 2012 - Edition Belin

- Conservatoire botanique national de Brest – Juillet 2011 :

<https://bretagne-environnement.fr/liste-plantes-vasculaires-invasives-bretagne>

- Plantes invasives en Bretagne :

- https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_plantes_envahissantes_de_Bretagne

- <https://bretagne-environnement.fr/liste-plantes-vasculaires-invasives-bretagne>

- <https://www.erbree.fr/au-quotidien/cadre-de-vie-et-environnement/plantes-invasives-et-dangereuses-pour-la-sante/>

- http://www.wiki-brest.net/index.php/Plantes_invasives

- https://scholar.google.fr/scholar?q=plantes+invasives+bretagne&hl=fr&as_sdt=0&as_vis=1&oi=scholart

- Extrait du Guide du UICN – *Guide des espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises*, 2015 p. 10 :

Au niveau local

À l'échelle territoriale, les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement (DREAL) ont pour mission de superviser la surveillance des EEE. De nombreuses DREAL contribuent plus largement au recensement, à l'organisation des réflexions et à la gestion EEE sur leur territoire.

Les Conservatoires botaniques nationaux sont également impliqués de longue date dans la thématique des espèces exotiques envahissantes. D'autre part, depuis 2000, différents groupes de travail infranationaux regroupant des parties prenantes à différentes échelles territoriales ont été créés, avec des modalités d'organisation et de fonctionnement très variées. Leurs réflexions s'adaptent aux questions et aux besoins des acteurs de terrain de leur territoire de référence. Ces groupes font preuve d'une dynamique et d'une réactivité importantes en apportant des réponses pragmatiques. L'annexe 2 liste les principales structures de métropole travaillant au moins partiellement sur la thématique des invasions biologiques et leur gestion⁹.

À titre d'exemple, le Groupe de travail « Loire-Bretagne » est piloté par l'Agence de l'eau et animé par la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN). Il coordonne une stratégie de gestion des invasions biologiques à mettre en œuvre à l'échelle du bassin de la Loire. Pour développer des stratégies d'actions à l'échelle des territoires pertinents, ce groupe s'appuie sur des groupes de travail régionaux en Auvergne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes et Pays-de-Loire.



Quelques exemples (par l'image aussi)

- **Ailante - *Ailanthus altissima* (à ne pas confondre avec le sumac)**



- **Ambrosie à feuilles d'armoise - *Ambrosia artemisiifolia***
- **Amorphe buissonnante - *Amorpha fruticosa***
- **Aster à feuilles lancéolées - *Symphyotrichum lanceolatum***
- **« Aster de Virginie » - *Symphyotrichum novi-belgii***
- **Baccharis à feuille d'arroche - *Baccharis halimifolia***
- **Berce du Caucase - *Heracleum mantegazzianum***



- **Bident à fruit noirs - *Bidens frondosa***



- **Buddleia de David - *Buddleja davidii***
- **Caulerpe racémeuse - *Caulerpa racemosa***
- **Caulerpe à feuille d'if - *Caulerpa taxifolia***
- **Cerisier tardif - *Prunus serotina***
- **Égopode - *Aegopodium podagraria*, herbe aux goutteux**



- **Élodée du Canada - *Elodea canadensis***
- **Élodée de Nuttall - *Elodea nuttallii***

- Érable negundo - *Acer negundo*



- Faux-Indigo - *Amorpha fruticosa*
- Figue des hottentots ou marine, Doigt de sorcière, Doigt de fée - *Carpobrotus edulis* et aussi *Carpobrotus acinaciformis*



- Fougère aquatique Azolla - *Azolla filiculoides*



- Herbe de la pampa - *Cortaderia selloana*
- Impatiente glanduleuse - *Impatiens glandulifera*

- Jussie rampante - *Ludwigia peploides*
- Jussie à grandes fleurs - *Ludwigia grandiflora*
- Lentille d'eau minuscule - *Lemna minuta*
- Mimosa des fleuristes - *Acacia dealbata*
- Myriophylle du Brésil - *Myriophyllum aquaticum*
- Paspale dilaté - *Paspalum dilatatum*
- Paspale distique - *Paspalum distichum*
- Phytolaque ou raisin d'amérique – *Phytolacca polyandra*



- Renouée de Sakhaline - *Fallopia sachalinensis*
- Renouée du Japon - *Reynoutria japonica*
- Rhododendron - *Rhododendron ponticum*
- Robinier faux-acacia - *Robinia pseudoacacia*





- **Séneçon du Cap - *Senecio inaequidens***



- ***Senecio cineraria* ou Séneçon maritime**
- **Solidage géant ou Verge d'or - *Solidago gigantea***



- **Soliva commune - *Soliva sessilis***



- **Topinambour - *Helianthus tuberosus***
- **Vergerette du Canada - *Erigeron canadensis***